



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25019852

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

28 JAN. 2025

CLERK
Greffier

N° d'entreprise : **0445 272 956**

Nom

(en entier) : **La Hulpe Rugby Club**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Avenue Ernest Solvay 43 à 1310 La Hulpe**

Objet de l'acte : **Nominations-Démissions**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 juin 2024 :

La majorité des membres de l'Association est présente et le quorum de présence est donc respecté pour passer à l'élection des nouveaux membres du Comité.

I. Démission de la Présidente sortante

L'Assemblée prend acte et confirme la démission, en qualité de Présidente, de Madame Elodie Musch, la remercie chaleureusement pour l'accomplissement de son mandat et lui octroie décharge complète pour sa mission passée.

De la même manière, l'Assemblée acte la démission de Monsieur Marix Kuypers et le remercie également chaleureusement pour son dévouement.

L'Assemblée approuve leur retrait et leur octroie décharge à l'unanimité des voix des membres présents.

II. Poursuite de mandats

Le secrétaire du Club, Monsieur Yves Musch, et son vice-président, Monsieur Edouard Eeckhout, poursuivent leur mandat aux mêmes conditions et sans réserve particulière.

III. Nominations

Plusieurs postes de l'Association se sont libérés. Pour y pourvoir, les candidats suivants se sont présentés :

- Madame Anne-Françoise de Moffarts-Bottu pour le poste de Présidente ;
- Monsieur Matthieu Cloos au poste de vice-président ;
- Monsieur Alex Palacci au poste de Vice-président ;
- Monsieur Julien Dourte au poste de Trésorier.

L'Assemblée générale approuve la nomination des nouveaux membres du Comité à l'unanimité et sans réserve. Comme toujours, les mandats sont exercés à titre gratuit.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

IV. Procuration spéciale

Il est expressément convenu que l'Association donne mandat à Edouard Eeckhout, avocat au sein du cabinet « AVENS Legal » ayant son siège Boulevard du Souverain 100 à 1170 Watermael-Boitsfort (Belgique), avec faculté de substitution ou de délégation, pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives de publicité, de dépôt et d'inscription requises auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et/ou, le cas échéant, des instances et autorités compétentes, propres à assurer l'effectivité, la validité et l'opposabilité des décisions des organes de l'Association ; et notamment la décision de la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale se clôture ce jour à 20 h 30.

Fait à La Hulpe, le 14 juin 2024.

Edouard Eeckhout
Mandataire